



Arques, le 4 octobre 2021

De
Monsieur Pascal SAILLIOT, Président de la
Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Objet : Guide pratique pollution aquatique

Mesdames et Messieurs les Maires,

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été créée en 1942, avec des missions relatives au loisir pêche. La promulgation de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, reconnaît à notre structure un caractère d'utilité publique. C'est dans ce cadre que nous nous sommes investis dans cette nouvelle mission et œuvrons au quotidien avec notre réseau de 24 000 pêcheurs pour la protection du milieu aquatique et de sa biodiversité. Un arrêté ministériel en date du 7 février 2013 a agréé notre association au titre de la Protection de l'Environnement ce qui nous permet de prendre part au dialogue environnemental et de bénéficier des prérogatives liées à notre domaine d'expertise.

Notre Fédération souhaite vous accompagner dans vos missions d'intérêt général, à savoir la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que l'information du public en matière de protection de l'environnement.

Vous trouverez ainsi ci-joint à ce courrier, une notice concernant la pollution des eaux et les démarches à suivre en cas de constatation. L'objectif de ce document est la diffusion au plus large public afin de prévenir et malheureusement d'intervenir en cas de pollution.

Ce document au format numérique peut facilement être intégré directement dans vos bulletins municipaux ou sous forme de flyer.

La Fédération de Pêche du-de-Calais reste à vos côtés afin de répondre à vos questions et vous accompagner dans la préservation du Patrimoine Naturel, des territoires d'eau, de la ressource en eau et de la biodiversité. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, mes sincères salutations.

Pascal SAILLIOT

Président de la FDAAPPMA62